

## Bulletin de souscription à joindre à votre don

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Jacques de Dieppe**

**Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« *Fondation du Patrimoine – Eglise Saint Jacques de Dieppe* »

⇒ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

*Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

⇒ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

**Attention :** Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

### Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu     de l'Impôt sur la Fortune     de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

**Coupon réponse à renvoyer à :**    **Fondation du Patrimoine-Délégation Haute Normandie**  
14 rue Georges Charpak – BP 332  
76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex

**Tél :** 02 32 19 52 51

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.*

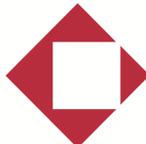
## Ensemble sauvegardons notre patrimoine ...

### Participez à la restauration de l'église Saint Jacques !

Photos Olivier Tailleux



Découvrez le projet sur le site Internet :  
[www.fondation-patrimoine.org/31609](http://www.fondation-patrimoine.org/31609)

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE



web



Comité de Sauvegarde  
Saint Jacques Saint Rémy

## L'église Saint-Jacques



L'église St Jacques, Joyau de l'art gothique commencé en 1195, est une étape des pèlerins vers Compostelle. Au cours des siècles, elle reste en constante construction et prend les dimensions imposantes d'une cathédrale ! Son architecture gothique lui donne une harmonie et une unité.

Très marquée par l'histoire maritime de Dieppe, armateurs et Confréries vont contribuer à son embellissement en construisant des chapelles latérales pour honorer leurs saints patrons. De nombreux graffitis marins ont été retrouvés sur les murs de l'édifice et de la tour.



Le mur du Trésor, la frise « des Sauvages » ainsi que la chapelle de Jehan Ango constituent des éléments remarquables de la période Renaissance.

A l'extérieur, une tour-beffroi haute de 42 mètres s'élève au sud de la façade ouest. Les transepts nord et sud, éprouvés par le temps, ont été refaits de 2004 à 2008. La tour-lanterne, détruite à plusieurs reprises, a été reconstruite au XVIIIe avec un dôme surmonté d'un lanternon.

L'église Saint-Jacques est considérée par les dieppois comme le cœur de la cité.

## Un édifice à restaurer...

Le rapport de la DRAC d'octobre 2014 est alarmant, il stipule que des travaux sont à considérer comme **URGENTS**.

A l'intérieur, des débris de pierres et d'enduits provenant de la voute de la nef et du chœur entraînent la présence de filets de protection. Ces dégradations sont dues aux infiltrations d'eaux provenant des toitures et chéneaux. La restauration de la chapelle de Jehan Ango est prioritaire. Si rien n'est engagé, la richesse des sculptures Renaissance ne sera plus visible.

Janvier 2015, l'affaissement de la charpente du dôme et de son campanile a nécessité une intervention d'urgence. L'édifice a été fermé par la Ville de Dieppe pendant ces travaux d'étaisements et de consolidation. Le campanile a été déposé en attendant sa restauration. Ce chef d'œuvre de l'art gothique est menacé. Il est nécessaire de procéder rapidement à des travaux de sauvegarde et restauration.



## Le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques Saint-Rémy

Depuis sa création en 1991, le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques et Saint-Rémy a pour objectif d'engager toutes les actions nécessaires afin d'aider à la sauvegarde et à la protection des églises Saint-Jacques et Saint-Rémy, édifices remarquables de notre patrimoine dieppois.

Aux côtés de la Ville de Dieppe, propriétaire, ce Comité veille sur l'état et l'entretien des églises. Il mène des actions d'animation culturelle : accueil d'été, concerts, journées du patrimoine.

Il recherche activement des fonds auprès des particuliers, des entreprises sous forme de mécénat ou de souscriptions.

## La Fondation du Patrimoine

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine sont éligibles à l'action de la Fondation.

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

## Comment faire un don ?

La ville de Dieppe, en partenariat avec le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques Saint-Rémy et la Fondation du patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Saint Jacques. La souscription s'adresse à tous, particuliers, associations et entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :

⇒ Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org/31609](http://www.fondation-patrimoine.org/31609) et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

### Ou

⇒ Complétez et expédiez le bon de souscription au dos de ce dépliant, accompagné de votre don

**En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.**